

LE

PRESIDENT

JOURNAL NAPOLEONNIEN

Bureaux : Grande Rue Mercière, n. 22.

Paris, 29 Juin 1849

Les fruits de la Révolution romaine.

Au mois de novembre dernier, les Etats de l'Eglise émancipés par Pie IX, ce souverain bienveillant et libéral, étaient à la veille de voir remplacer l'obscurantisme clerical par une administration civile, équitable et intelligente. M. Rossi était chargé d'accomplir cette importante réforme. Cet homme d'un bon sens avait déjà porté une main vigoureuse sur de nombreux abus; la liberté était mieux comprise à mesure que l'ordre était plus solidement assis. Mais ces principes d'ordre et de liberté ne convenaient point aux révolutionnaires italiens. Ils ont fait assésiner M. Rossi qu'ils estimaient assez pour savoir que mais ils ne pouvaient l'acheter; ils ont forcé le Saint-Père à s'enfuir; ils ont chassé tout ce qui était dévoué au chef de la catholicité; ils ont ma sacré les citoyens qu'ils regardaient suspects, et ils ont pillé tous ceux chez qui il y avait quelque chose à prendre.

Ce n'est pas tout; à ces persécutions qui ont jeté le deuil dans les familles, à ces vols qui ont ruiné les fortunes particulières, les mazziniens ont ajouté la dilapidation des finances de l'Etat et la dévastation des édifices publics. Les églises ont eu leurs tabernacles profanés, leurs vases sacrés saisis, leurs tableaux enlevés; les caisses du gouvernement et la reprise des contributions n'ont pas suffi à l'avidité des montagnards de Rome, on a décrété le papier-monnaie, on a imposé par la terreur des billets sans aucune valeur réelle, et il faudra de longues années de prospérité pour réparer les désastres que le passage de Mazzini aura légués aux Etats romains.

Quant aux institutions libérales, elles ont péri, étouffées sous la tyrannie de tribuns étrangers; quant aux réformes administratives, elles ont été remplacées par la honteuse exploitation de m

bles sans capacité comme sans vergogne, et Rome, opprimée par les bandes de Garibaldi et d'Avazzano, n'est plus qu'un repaire de combatteurs. La capitale du monde catholique, la ville sainte, le Boulevard de l'Eglise a disparu; il n'y a plus dans Rome qu'un ramassis d'étrangers sans aveu, dictant la loi de leur arbitraire sauvage à une population effrayée.

Grâce à l'intervention française, Rome pourra, avant peu, reprendre le cours de ses destinées. Pie IX poursuivra l'œuvre qu'il avait en reprise et donnera un successeur à M. Rossi; ce sera de nouvelles études à faire, de nouvelles expériences à tenter, de nouvelles institutions à fonder, et Rome sera heureuse, après huit mois d'agitation, de retrouver sa vie calme et douce, son existence libre et tranquille.

Quelques centaines de millions gaspillés, quelques milliers de veuves et d'orphelins, des familles dépouillées, du sang et des ruines, des crimes et des malheurs, voilà ce qu'il restera du passage des révolutionnaires à Rome, voilà ce qu'aura gagné le peuple romain en écoutant les aventures à la suite des ambitieux qui l'ont séduit.

Elections.

La commission exécutive des comités électoraux réunis s'est assemblée hier pour admettre le nom qui se proposerait aux membres composant les comités. Nous ne savons ce qu'elle a décidé, mais les raisons qui nous ont fait admettre hier M. Rivet de préférence à ses honorables concurrents sont telles qu'elles doivent faire cesser toute hésitation.

M. Rivet est prêt à quitter le haut poste qu'il occupe au conseil d'Etat pour avoir l'honneur de représenter le département du Rhône, nous en avons la certitude; les liens qui l'unissent à notre ville sont à ses yeux un engagement auquel il sacrifierait toute considération personnelle. M. Rivet accepte donc et recevra avec reconnaissance le mandat représentatif

que nous lui donnerons.

Les motifs que nous avons fait valoir hier et qui avaient trait plus spécialement à l'intérêt lyonnais, se fortifient encore si nous ajoutons le caractère de nos observations, et si nous tenons compte de l'intérêt général.

Comme homme politique, M. Rivet est lié au parti de l'ordre et de la liberté, à ce grand parti national qui se forme sous cette devise : union! Il a donné des garanties à la société contre les idées anarchiques qui se présentent à nous, la torche et le poignard à la main. Il a, d'un autre côté, soutenu les principes libéraux contre une répression aveugle et son énergie contre le désordre lui donne le droit de servir le progrès.

Comme administrateur, sa capacité et son expérience ne font doute pour personne, et, en face des réformes obligées, on sérieux et indispensables que réclame notre organisation administrative, M. Rivet sera, pour l'Assemblée nationale, un auxiliaire précieux.

P. S. Au moment où nous terminons ces lignes, nous recevons la lettre suivante qui nous annonce l'adoption à l'unanimité par le comité des sections réunies, de la candidature de M. Ch. Rivet. Nous nous applaudissons de ce résultat, et nous espérons que cette fois, instruit par sa défaite récente, le parti modéré votera avec l'ensemble et l'accord qui seuls peuvent lui donner le succès.

« Monsieur le rédacteur,

« Nous avons l'honneur de vous prévenir que le comité général des sections réunies a, dans sa séance du 28 juin courant, adopté, à l'unanimité, pour candidat à la représentation du Rhône, M. Charles Rivet, ancien représentant.

« Les membres du bureau :

« DECRET, président; R. GOBAN, BRUN, vice-présidents; CHARBONNIER, MATROD, secrétaires; BRISSON, trésorier. »

FEUILLETON DU PRÉSIDENT.

La Croix de Créteil.

III.

Meurtre et mystère.

LÀ, nos deux cavaliers semblaient se consulter sur le chemin qu'il devait prendre. Tous deux sont enveloppés également dans de sombres manteaux; leurs faces noires recouvrent presque entièrement leur visage. Ils prêtent longuement l'oreille autour d'eux.

— Par saint Louis mon patron, adviendra que pourra! prenons cette ruelle, Jean; ce mur doit aboutir à quelque maison bourgeoise ou peut-être à quelque castel.

Et ils lancèrent leurs montures dans le sentier de l'église, suivant une partie de celui des prairies,

et, découragé de n'apercevoir aucune habitation, ils revinrent sur leurs pas. En ce moment l'abbé Symphorien se disposait à rentrer chez lui par la petite porte que nous connaissons.

— Hé! qui va là? s'écria le cavalier qui avait juré par saint Louis son patron, homme ou diable, chrétien ou juif, arrête-toi ou tu es mort.

— Messieurs, répondit l'aumônier sans se troubler, je suis un humble serviteur de Dieu, tout prêt à vous servir et nullement disposé à vous disputer la route.

— Très bien, messire l'abbé; nous ne vous inquiéterons point davantage. Nous sommes des voyageurs égarés, qui vous seront fort obligés de vouloir bien leur indiquer le chemin qui conduit à Créteil.

— Vous y êtes, messeigneurs.

— Ce mur est celui...

— Celui du couvent des dames Carmélites.

— De Paris?

— Ou, messeigneurs.

— Vous en êtes l'aumônier, sans doute?

— Comme vous dites, messeigneur.

— Et vous rentrez chez vous, par cette petite porte? demanda d'une voix saccadée celui qui avait été désigné du nom de Jean par son compagnon.

— Cette porte, en effet, est celle de mon presbytère.

— Ne pourriez-vous, un moment, nous donner l'hospitalité, messire l'abbé; car nous sommes trempés jus qu'à la chair.

— Si la règle de la communauté ne m'en faisait une défense sacrée, ce serait avec le plus vif plaisir que je m'empreserais de vous recevoir chez moi; mais, messieurs, seigneurs cavaliers, au bout de ce sentier est le presbytère du curé de Créteil. Venez avec moi, c'est l'un de mes meilleurs amis, il s'empressera de vous accueillir et de vous donner l'hospitalité, que nous devons, hélas! me forcer à vous refuser.

Ces paroles demeurèrent sans réponse.

Les deux cavaliers échangeèrent entre eux, d'abord quelques signes, puis, des mots à voix basse, et sautèrent en bas de leurs montures.

— Nous ne voulons pas aller plus loin, messire l'abbé, donnez-nous asile chez vous.

— Messieurs...

— Pa de réplique, nous n'avons ni le temps ni le loisir pour les écouter.

— Je ne puis, messeigneurs.

— Vite, donnez-nous cette clef?

— Aut plutôt la mort...

— Soit!

(1) Toute reproduction, même partielle de ce feuilleton, est rigoureusement interdite.

M. Ledru-Rollin.

Le lieu de refuge choisi par M. Ledru Rollin est encore une énigme. Les renseignements que nous avons publiés dans le temps sur son entrée à Genève n'ont pas été confirmés, ils se rapportaient à une autre personne, et, malgré les bruits fort accrédités qui nous montrent le fameux tribun se bavanant dans l'hôtel des Bergues, le plus splendide hôtel de Genève, nous croyons pouvoir affirmer que M. Ledru Rollin n'est pas à Genève. Il y a dans cette ville quelques Lyonnais, chefs prudents du parti rouge de notre ville, beaucoup de Châlonnais et de Mâconnais, tous compromis dans les derniers événements, mais point de Ledru Rollin.

On prétend l'avoir vu à Berne le journal *la Suisse* assure même qu'il y a été l'objet d'une ovation populaire; c'est une erreur encore, M. Ledru-Rollin n'est point à Berne.

On ne l'a vu ni à Londres ni en Belgique, et nous croyons qu'il n'a pas encore quitté le territoire français. M. Ledru Rollin est trop prompt à faire au moment du combat pour ne pas avoir pris ses précautions à l'avance et ne pas s'être ménagé une retraite sûre et commode.

La police le surveille, et dernièrement il a été vu dans un village des environs de Paris.

Le voisinage de M. Ledru Rollin coïncide avec les projets que l'on prête aux socialistes. Ces messieurs parlent d'une revanche à prendre; ils prétendent qu'ils ont été surpris et qu'une prochaine fois ils combineront mieux leurs mesures. M. Ledru Rollin serait le Dieu sortant de sa cachette, comme la foudre déchirant le nuage, et on le parlerait en réserve pour le faire servir à un grand coup de théâtre.

Dans ce cas, il faut ménager une trappe afin qu'il puisse disparaître à volonté, et qu'il ne soit pas forcé de sauter par les fenêtres comme aux Arts et Métiers. L'embouppant qu'il a gagné dans sa profession de tribun le rend peu propre aux fuites précipitées.

La déroute complète des insurgés du Palatinat et du grand duché de Bade a été transmise à Paris par le télégraphe. Mannheim et Heidelberg se sont soumis. Le prince royal de Prusse était, dit-on, à la tête des troupes prussiennes qui viennent d'obtenir ces avantages. Depuis quelques jours déjà tout le monde pouvait pressentir ce dénouement qui est destiné à placer le gouvernement prussien vis-à-vis des difficultés d'un ordre tout nouveau: la reconstitution de l'Allemagne sans le concours de l'Autriche.

Les nouvelles directes d'Allemagne, qui nous parviennent ce matin, sont en harmonie avec le contenu de la dépêche télégraphique de France. Nous savons seulement que Mannheim n'a pas été enlevé par les Prussiens; l'est opérée dans la ville une contre-révolution au milieu de laquelle les insurgés ont lui ou ont été faits prisonniers.

Mierostawski, le général des forces badoises, est en pleine retraite.

En Hongrie, les deux armées n'en sont encore qu'aux affaires d'avant postes. Les Hongrois s'attri-

buent la victoire sur un point, les Autrichiens sur un autre. L'on suppose aux Autrichiens et aux Russes le projet de n'ouvrir leurs opérations sérieuses qu'à l'époque de la moisson, parce qu'alors beaucoup de paysans hongrois quittent le drapeau pour travailler à leur récolte.

Jeudi, à Rambouillet, le 1er régiment de lanciers et le dépôt du 2^e régiment de dragons, réunis, faisaient célébrer un magnifique service en l'honneur du maréchal Bugeaud. Pendant cette lugubre cérémonie, la musique des lanciers a exécuté plusieurs morceaux.

Officiers et soldats, confondus, avaient pris l'initiative pour l'ordonnancement de cette marque de reconnaissance payée à la mémoire du grand citoyen que pleure la patrie.

Les autorités civiles et les habitants de la ville, invités à cette manifestation des regrets de l'armée, se pressaient dans le temple.

Voilà comme les soldats de la France répondent aux misérables, aux bêtes féroces qui buvaient au choléra qui les avait livrés de l'illustre guerrier qui était le premier détecteur de l'ordre, et qui, deux jours avant de nous être ravi, disait à ceux qui l'entouraient: « Non, jamais les factieux n'entraîneront l'armée, l'armée sauvera la France! »

En effet, le maréchal pratiquait le soldat depuis 46 ans. En lui, il avait une absolue confiance, parce qu'il savait son dévouement au trapeau. Dans l'armée il voyait l'agglomération de tout ce qu'il y a dans la nation de plus généreux, de plus désintéressé, de plus grand et de plus juste, et dans le camp qu'on lui oppose, au contraire, des ambitieux, des fous, des hommes tares, des dupes, beaucoup de dupes! et, enfin, des sauvages du genre de celui qui traçait dans le journal de Mâcon ces quelques lignes qui ont soulevé le cœur de tout ce qui n'est pas un scélérat ou une bête fauve.

A Tarbes, on se préparait à faire de même qu'à Rambouillet. Il en sera ainsi partout où il se trouvera des soldats français.

Honneur à l'armée!!!

(Assemblée Nationale.)

Nouvelles d'Italie.

Turin, 23 juin 1849.

Nous n'avons pas de nouvelles postérieures de Rome. On sait seulement que les Français sont établis dans l'intérieur des remparts et que de la position élevée où ils se trouvent sur le mont Janicule, ils dominent la ville de leur côté, ou plutôt à zizi, car il terrorise ses deux collègues, y est toujours présent. Il ne lui reste aucune espérance; il aura le courage de se rendre, mais il n'est pas probable que le dévouement de ses soldats soit aussi grand que son dévouement à la patrie. Magé ce à, les Français ne se rendront pas maîtres de la ville sans de vains efforts, tant tant il y a encore une garnison de nos, l'affaire est engagée; ces ours que vos soldats, qui ne reculent jamais, viendront à bout des débris des barricades; mais ce ne sera pas sans peine ni sang.

Je vous annonce la capitulation d'Ancône, en voici les principales bases:

La garnison des forts et de la ville sortira avec les

honneurs militaires. Les soldats autrichiens, qui ont abandonné leurs drapeaux pour passer à l'ennemi, rentreront dans leurs camps. Le général en chef s'emploiera pour obtenir leur amnistie pleine et entière. Les canonniers pontificalaux ont prêté serment au souverain pontife. Les officiers des troupes pontificales conserveront leurs grades. Les habitants d'Ancône sont assurés de la sécurité de personnes et de leurs propriétés. La garde nationale maintiendra l'ordre de la cité. Le matériel de guerre et les munitions seront confiés aux troupes impériales.

Le paquebot la *Ville de Marseille*, venant de Naples, qui est arrivé hier dans notre port, a touché le 24 à Civita Vecchia. Il nous a apporté seulement la confirmation des nouvelles transmises à Toulon par le *Caton* à la date du 23 au soir.

— La gabarre la *Trois-Étoiles* qui, depuis plusieurs jours, chargeait dans notre port des approvisionnements pour l'armée d'Italie, est partie hier à cinq heures du soir pour Civita Vecchia. Elle était remorquée par le vapeur *l'Utile*, qui l'a laissée au large.

On annonce que Mme la duchesse d'Orléans s'est rendue à Londres avec ses deux fils le comte de Paris et le duc de Chartres. Toute la famille doit être réunie ces jours prochains à Londres où vient d'arriver la reine des Belges et où on attend le duc de Montpensier.

Tout en attachant quelque importance à ce rapprochement entre l'ex-roi Louis Philippe et sa bruc, Mme la Duchesse d'Orléans, on pense que cette réunion aura sérieusement d'autres motifs que le règlement d'affaires de famille.

Au milieu du calme profond dont la capitale jouit en ce moment, nous entendons s'élever en ce moment aussi des prophéties et des menaces. Les socialistes ne veulent pas seulement, comme avant leur dernière levée de boucliers, attendre le résultat des élections; ils annoncent que, quel que soit ce résultat, ils prendront une revanche de ce qu'ils disent n'avoir pas été une journée mais une surprise. Ils se rappellent le 13 juin, avec ses épreuves et ses joies honoreuses, au 3 prairial an III, alors que tous les vieux jobins en armes semblaient disposés à livrer un combat décisif aux thermidorien, et que, tout-à-coup, ils se dispersèrent sans tirer un coup décisif devant les forces terribles que l'on jeta au-devant d'eux. Ils ne cachent plus leur projet de recommencer la lutte. Les mêmes dispositions sont manifestées par les affiliés sur tous les points du territoire où ils comptent quelques sympathies intéressées. Nous recevons de divers départements lavis que le mot d'ordre a été donné de faire marcher sur Paris les frères et amis les plus dévoués, pour y être prêts à un coup de main. Le gouvernement et ses agents connaissent ces intrigues, c'est à eux à prendre des mesures pour en prévenir le triste résultat.

A dix heures, ce matin, comme les journaux l'avaient annoncé, a été célébré dans Notre-Dame le grand service anniversaire et commémoratif à la mémoire de M. l'archevêque Affre. L'église était tenue

Un cri perçant sortit de la poitrine de l'infortuné Symphorien. Il venait de recevoir un coup de poignard au cœur. Les assassins ramassèrent son corps, qui embarrassait leur passage, et le jangèrent contre la muraille; puis, s'étant emparés de sa clef, l'un d'eux pénétra dans le jardin de la communauté, refermant avec soin la porte derrière lui... L'autre resta à garder les chevaux.

Au même moment, la chaise de poste reprenait la route de Paris, emportant avec elle le vieillard dont nous avons parlé plus haut. De son côté, sœur Ursule, précédée de la tourière portant un flambeau, traversait la basse-cour, conduisant au dortoir la jeune fille qui venait de lui être si bien recommandée par la vénérable mère Sainte-Dominique.

En suivant l'abbesse, la nouvelle pensionnaire ne pleurait plus... elle sanglotait... Tout-à-coup la lumière de la sœur est éteinte, une forme noire se dresse devant elle, et quelques paroles incompréhensibles sont prononcées rapidement. L'abbesse et la tourière se signent avec dévotion; la jeune fille demeure impassible: les larmes et les sanglots ne l'ont effrayés plus... elle suit sans peine celles qui la conduisent, et affirmant qu'elles se sont trompées; car, elle n'a rien vu, elle n'a rien entendu.

En se retirant, la sœur et l'abbesse fouillèrent tous les coins de la communauté; puis, rentrèrent cha-

cune chez elle en riant, persuadées qu'elles avaient eu peur l'une de l'autre...

Le lendemain, quelle fut la surprise de sœur Ursule, lorsqu'on vint lui annoncer que sa nouvelle pensionnaire était disparue! Toutes les recherches demeurèrent infructueuses. Mais la panique s'empara de la communauté, lorsque la servante de l'abbé Symphorien raconta que son maître n'était point rentré de la nuit. Immédiatement l'abbesse envoya chez le curé de Créteil; celui-ci affirma que l'aumônier l'avait quitté la veille, comme d'habitude, vers dix heures du soir. Ne sachant quelles suppositions faire, sœur Ursule se dirigea vers la petite porte du presbytère; ordonna qu'on fit sauter la serrure... et vit... ou plutôt ne vit point le cadavre de l'abbé Symphorien; car, tombant à la renverse, elle s'évanouit... et quelques heures après rendit l'âme!

Les investigations les plus minutieuses de la maréchante et de la justice du roi n'aboutirent qu'aux déclarations obscures de la sœur tourière et d'un berger. Celui-ci raconta que, pres du chemin qui conduit de Créteil à Maisons, une chaise de poste avait été renversée par deux cavaliers, dont l'un tenait dans ses bras un fantôme blanc; puis, qu'ils s'étaient enfuis... N'entendant plus rien et poussé par la curiosité, il s'était approché de la chaise de poste, dans laquelle gisait un vieillard... plus loin,

dans un fossé, un postillon avait été également assassiné...

La mort de ce vieillard, celle de sœur Ursule, sans doute, empêchèrent seules la justice de châtier des coupables, qui ne devaient point être des personnages vulgaires, eux dont le poignard homicide n'avait pas craint de frapper un serviteur de Dieu et un haut et puissant seigneur, le baron de La Flammenne

C'est pour rappeler au passant, à l'habitant de la commune, le terrible assassinat de l'aumônier des dames Carmélites, qu'une croix de pierre a été élevée à l'endroit même où son corps fut recueilli.

Aussi, chaque année, les fidèles se rendent processionnellement jusqu'à la croix de pierre pour y bénir la mémoire du saint martyr, devenu le patron de la commune de Créteil.

Voyageur, touriste, je vous le répète, ne passez jamais devant l'humble croix qui borde le chemin, sans recueillir la légende qui s'y rattache; car rien en ce monde ne se fait sans une raison majeure, sans une secrète émanation de l'esprit divin.

FIN.

DE KEROLY.

et décorée comme on l'a dit. Aux quatre gros piliers étaient les quatre inscriptions suivantes en lettres blanches sur fond noir :

- 1° Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis ;
- 2° Je souhaite que mon sang soit le dernier répandu ;
- 3° Seigneur, Seigneur, ayez pitié de votre peuple ;
- 4° Que le Seigneur soit avec nous.

Ces évangéliques paroles sont les dernières prononcées par le digne archevêque sur son lit de mort.

M. l'archevêque Schour, entouré de tout le clergé diocésain, a officié pontificalement. Les chants ont été dits par la maîtrise métropolitaine. Le peu de l'encolure des bas côtés de la grande église, mais la nef réservée aux gens riches était peu garnie. La cérémonie était toute ecclésiastique et aucune des grandes autorités n'y assistait.

CHRONIQUE PARISIENNE.

L'absence de dépêches télégraphiques a fait courir aujourd'hui, relativement à la situation de notre armée à Rome, des bruits alarmants que nous ne reproduisons pas.

Le chemin de fer de Paris à Chartres, section du chemin de fer de Paris à Rennes, sera ouvert à la circulation, le 10 juillet prochain. L'administration fait exécuter d'urgence des travaux nécessaires et des ouvrages d'art provisoires pour pouvoir commencer l'exploitation de cette section à l'époque annoncée. La gare de Vaugrard va être entreprise dans quelques jours.

Dans l'espace de 30 jours environ, quatre chemins de fer seront livrés au public en parties plus ou moins considérables. Ce sont ceux de Paris à Lyon, de Lyon à Châlons, de Paris à Meaux et de Paris à Chartres.

Une tentative de révolte qui a été promptement étouffée a eu lieu ces jours derniers, dans la prison de Clairvaux. A cette nouvelle, les gardes nationaux des communes limitrophes de cet important établissement se sont aussitôt réunis afin d'empêcher l'évasion des prisonniers. M. Legrand, commissaire de police central à Troyes, a été délégué par l'autorité militaire, pour y commencer une instruction.

Avant-hier matin, un commissaire de police, accompagné de M. Vassal, officier de paix, s'est rendu, en vertu d'un mandat de M. Brousais, juge d'instruction, au domicile de M. Baral, professeur de chimie à l'école polytechnique, rue Notre-Dame-des-Champs pour l'arrêter.

Ces deux fonctionnaires ont appris à M. Baral le but de leur mandat ; mais pendant qu'ils faisaient une perquisition, il est parvenu à s'échapper par un escalier dérobé.

On annonce comme très prochain un projet de loi tendant à régler, dans le présent et dans l'avenir, le sort des réfugiés étrangers en France. La plupart des hommes influents qui sont aujourd'hui aux affaires, déclarent qu'il est impossible de faire supporter plus longtemps aux contribuables la charge annuelle de plus de 3 millions que leur impose une hospitalité qui est devenue un danger et même une duperie.

On a reçu ce matin par le télégraphe la nouvelle de l'arrestation à Toulouse de M. Pegot Oger, montagnard, ancien membre de l'Assemblée constituante.

M. le président de l'Assemblée nationale a envoyé cinq cents francs à M. le préfet de la Seine et par ce moyen à Mgr. l'archevêque de Paris pour venir au secours des pauvres familles victimes du choléra.

On annonce l'arrestation de M. Theil, professeur de seconde au lycée Cornille, et chef de bataillon de la 11e légion. Comme complément de cette note, nous devons ajouter que sur les quatre instituteurs primaires nommés membres de l'Assemblée législative, trois, MM. Avrit, Malardier et Rolland, sont déjà l'objet de poursuites. De plus, l'un des représentants mis en cause par l'affaire du 15 mai, M. Landolphe, est un ancien maître d'étude.

Les généraux chargés des inspections de l'artillerie pour 1849, sont : 1re et 15e divisions militaires, le général de division Lahit e; 2e et 5e, le général de division Pichon; 6e, 7e, 17e et armée des Alpes, le général de division de La Pléce; 8e, 9e, 10e et 11e, le général de division de Bouteiller; 4e et 5e, le général de division Lyautoy; 12e, 14e, 15 et 16e, le général de division de Tournemine; Algérie, le général de brigade de Mainville, Etats romains, le général de brigade Thirp.

Le gouvernement de la République vient d'être informé que le port d'Autône a été mis en état de blocus effectif par les bâtiments de guerre de la ma-

rine autrichienne.

En noifiant officiellement cette mesure à notre chargé d'affaires à Vienne, le ministre des affaires d'Autriche ajoute qu'elle n'a pour objet que de coopérer au rétablissement de l'autorité pontificale, et que le blocus sera levé dès que ce but aura été atteint.

— Quoique le vice-président de la République ait plusieurs fois annoncé publiquement qu'il supprimait toute intervention de sa part auprès de l'administration, et qu'en conséquence il n'est donné suite à aucune des innombrables sollicitations concernant des intérêts privés ou administratifs qui lui ont été adressées, il avoue qu'il reçoit encore chaque jour des demandes de cette nature.

Il déclare néanmoins qu'il continuera de suivre, sans aucune exception, la règle de conduite qu'il s'est tracée à la face du pays, et qu'il a puisée dans les devoirs que la Constitution et la loi lui imposent, dans l'intérêt de la morale publique et dans sa conscience.

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE.

Suite et fin de la séance du 26 Juin.

M. de Tocqueville, ministre des affaires étrangères, succède au général Fabvier. Je demanderai à l'Assemblée, dit-il, de ne pas suivre l'orateur dans les détails qu'il a donnés sur la question du Schleswig-Holstein; je dirai seulement qu'une négociation est entamée pour la terminer, et que cette conclusion ne se fera probablement pas attendre. Dans cette situation, la science est un devoir. Quant au discours de M. Mauguin, je ne répondrai que quelques paroles, je ne veux pas rentrer dans la discussion générale. Je sais toute la grandeur et la gravité de notre situation; ce qui se passe dans le Nord doit appeler l'attention de la France; elle sera, sans doute, appelée tôt ou tard à prendre un parti. Mais je crois que la coalition dont on parle n'existe pas. Soyez persuadés que nous ne subirons pas une paix honteuse; nous ne l'acceptons pas, et tant que l'honneur de siéger dans le conseil du gouvernement, je le souffrirai pas. Mais je crois que ce moment n'est pas arrivé, et si le moment arrivait, je viendrais le déclarer franchement à cette Assemblée et lui demander les moyens de défendre l'honneur et la sécurité de la France. (Rumeurs à gauche. — Mouvement prolongé.)

Le général Cavaignac déclare qu'il ne croit pas qu'on veuille nous donner la guerre; mais il pense que lorsque les résolutions de la Diète de Francfort seront abolies, alors commenceront pour nous les difficultés de la paix. Il soutient qu'il faut, pour prévenir ces difficultés, des troupes prêtes et des garanties sérieuses. Le gouvernement a-t-il des garanties? a-t-il des ailes? qu'il le fasse connaître à l'Assemblée. S'il ne les avait pas, alors nous serions obligés de faire au pays un dernier recours. (Mouvement prolongé.)

M. Pieyre le oux bat les boissons. Il va de l'Allemagne à l'Italie, de la Russie au Schleswig, de la Diète de Francfort à Luther, de Luther à Calvin, de la Réformation à la métaphysique, de la métaphysique à la psychologie. Enfin, il parle de la mission philosophique de la France; il trouve moins rudes que la France, au lieu de suivre le mouvement de la philosophie, se soit enchaînée à la politique la plus autochtone qui existe, et ait envoyé ses enfants pour démolir une République au profit de l'autorité spirituelle d'un homme. Il dit que cette question n'a jamais été traitée dans l'Assemblée constituante, qu'il y a eu dans le développement du christianisme plusieurs phases (assés! assés!) que la France est sortie depuis longtemps de ce système du passé qui rejette le progrès. (Interruption. — Cris: A l'ordre!) Il demande que la Constitution soit toujours sur le bureau du président. Je ne rappellerai, dit-il, qu'avec le plus profond regret un mot de M. Odilon Barrot: La loi doit être athée.

M. ODILON BARROT, ministre de la justice, avec force: Je ne l'ai pas dit. Cette phrase a été dite contre moi. J'avais dit que la loi devait dominer toutes les religions et ne se laisser entraîner par les passions d'aucune d'elles. On en tirait de là, contre moi, la conclusion que la loi devait être athée; la phrase n'est pas de moi, elle est d'un de vos amis que je ne nommerai pas. (Approbation.)

M. Pierrereux continue au milieu des interruptions continuelles. Il soutient que l'Allemagne suit un mouvement progressif, et que la France, au lieu de suivre ce mouvement, au lieu de prendre la tête de l'humanité, prend la queue. (Rire universel.)

De toutes parts: Aux voix! aux voix!

Plusieurs ordres du jour motivés et un ordre du jour pur et simple ont été proposés.

L'ordre du jour pur et simple a la priorité. Il est adopté au scrutin de division par 355 voix contre 162.

La séance est levée.

Séance du 27 juin.

Présence de M. DUPIN aîné.

A deux heures et demie, la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT: Je propose de renvoyer une proposition de MM. Pascal Duprat et Chavoix, relative aux pres-

tations en nature, à une commission qui a été nommée pour examiner des propositions de même nature.

M. François Bouvet a la parole pour des interpellations à M. le ministre de l'intérieur.

M. F. BOUVET se plaint de la mise en état de siège de 3 départements. Le décret de l'Assemblée, suivant l'orateur, n'autorisait le gouvernement qu'à mettre en état de siège les villes où l'insurrection aurait été déclarée. L'insurrection était concentrée dans la ville de Lyon. Ce siège eût dû être mis en état de siège. J'ajoute que des plaintes nombreuses nous parviennent sur la façon dont s'exerce l'état de siège, de nos correspondances: les dragons entrent dans les maisons, et perturbent l'inquiétude du régime, sinon la terreur. (Allez donc!)

M. DUFAYRE, ministre de l'intérieur: Le gouvernement n'a pas dépassé la limite de ses pouvoirs. Il n'est pas exact de dire que l'insurrection se concentrait dans la ville de Lyon. Non, certes, car la fermentation avait commencé dans tous les départements voisins, où les socialistes, prêts à marcher, n'attendaient qu'un signal pour marcher au secours des insurgés de Lyon. Si le gouvernement n'avait pas étendu l'état de siège à toute la 6e division militaire, il aurait commis une faute impardonnable, un acte d'imprudence extrême que l'Assemblée tout entière aurait eu le droit de lui reprocher. Quant à ce qu'on vous rapporte de la manière dont s'exerce l'état de siège, de cette prétendue terreur qui règne à Lyon et dans les campagnes voisines, je n'ai pas besoin de dire que ce sont là des assertions dénuées de fondement, et je ne crains pas d'affirmer que jamais un gouvernement n'a usé avec plus de modération des pouvoirs qui lui sont confiés. (Très bien!)

M. F. Bouvet maintient que l'état de siège a été créé dans la 6e division une sorte de terreur. (Allez donc!)

Il termine en prédisant un ordre du jour motivé qui a pour but de rappeler le gouvernement à l'observation de la loi.

M. DUCUÉ: L'honorable président a eu raison de prononcer le mot de terreur. Dans les départements dont il est question, il n'existe plus de liberté individuelle; tout s'incline sous le regne du sabre. Le sultan ottoman est si glorieux pour avoir pris part aux dernières élections, son domicile est envahi brusquement et l'on arrête ce citoyen. En France, tous les droits sont abolis, droits de réunion, d'association, etc., etc. C'est la terreur, mais la terreur blanche... (Interruptions et murmures dans la majorité) que promène partout la réaction triomphante. (Bavos à gauche.)

M. DUFAYRE: Sans doute l'état de siège n'est pas une loi d'amour. Lorsqu'il se trouve des citoyens assez coupables pour vouloir bouleverser la société, ce n'est pas avec la douceur qu'on peut réprimer ces tentatives malfaisantes. Si de mesures sévères ont été nécessaires, à que faut-il? A ceux qui ont fait appel aux armes, qui ont donné le signal de l'insurrection. Ce signal, nous le savons trop, est parti de Paris; j'en ai la preuve entre les mains. (Mouvement.) Et maintenant on vient proposer contre l'état de siège comme trop sévère; on ose prononcer le mot de terreur blanche. (Interruptions à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT: Ces interruptions sont intolérables, et je signale au pays ces violences qui tendent à paralyser l'action de l'Assemblée. Vous n'y gagnerez rien; je mettrai tous mes efforts à faire respecter le règlement. Nous verrons qui se laissera. (Bavos à droite.)

M. DUFAYRE: Il faut être juste, il n'existe en ce moment à Lyon, ni rouge, ni blanc; un seul jour, le 15 juin, on a vu des milliers de malheureux égorgés par de mauvais conseils.

A GAUCHE: Par la faim!

M. DUFAYRE: Par les riches conseils de ceux qui fuient à l'heure du danger. Il y a eu une terreur, lorsqu'on a vu des milliers de malheureux se rélever dans les casernes s'emparer des fusils et remonter à la Croix-Rouge pour élever des barricades; et sans l'héroïque dévouement de l'armée, Dieu sait ce qu'il serait advenu. La révolution comprise, il n'y a pas de terreur; loin de là. L'état de siège qui a permis de rétablir l'ordre, n'est pas exercé en dehors des limites légitimes. Le caractère des officiers chargés de l'appliquer suffit pour donner toute garantie au pays comme à l'Assemblée. (Approbations nombreuses.)

M. LACLAUDURE: M. le président m'a fait l'honneur de me rappeler à l'ordre.

M. LE PRÉSIDENT: Le rappel à l'ordre n'est pas un honneur, c'est une peine.

M. LACLAUDURE: J'ose dire que dans ma conviction je ne méritais pas cette peine; j'avais entendu un membre de la majorité s'écrier que la terreur blanche valait mieux que la terreur rouge, c'est alors que je me suis levé en disant qu'il n'était pas possible qu'on tolérât dans ce lieu insolente l'éloge d'une terreur, et voilà pourquoi je me suis vu rappeler à l'ordre.

M. LE PRÉSIDENT: Ce n'est pas pour cela.

M. LACLAUDURE: Alors j'en comprends pas pour quel motif, car je n'ai pas dit autre chose.

M. LE PRÉSIDENT: J'ai rappelé M. Laclaudure à l'ordre parce qu'il avait interrompu.

L'Assemblée passe ensuite à l'ordre du jour sur les interpellations.

M. BOUTIN a la parole pour d'autres interpellations.

M. BAUDIN: Je demande que M. le ministre de l'intérieur veuille bien répondre aux interpellations que j'ai faites samedi sur la violation du domicile de la réunion des montagnards.

M. DUBAUX: Il est besoin d'expliquer dans quelles circonstances s'est faite la visite domiciliaire (de M. Ha-sari), n. 6. L'autorité avait appris que les représentants qui avaient harangué l'Assemblée de la garde nationale le 15 juin étaient sortis de cette maison. Une visite dans cette maison a paru nécessaire. Le commissaire chargé de l'exécution a trouvé dans le local de la rue du Hasard plusieurs représentants qui se sont empressés d'expliquer leurs motifs en arguant de leur inviolabilité. Mais voyait-on par hasard que l'inviolabilité que la Constitution assure à la personne du représentant s'étendit à leur domicile ou à tous les lieux dans lesquels il leur plaît se réunir? J'approuve la conduite du commissaire de police; non seulement je l'approuve, mais peut-être faut que je ne le blâme de s'être arrêté devant le prétexte de l'inviolabilité et de n'avoir pas pu suivre les perquisitions, qui pouvaient être d'une importance considérable pour la justice. On m'a adressé une troisième question, à savoir si j'étais dans l'intention de donner satisfaction aux représentants de la Montagne. Je crois n'avoir pas besoin de répondre à cette question, ce que je viens de dire m'en dispense. (On rit.)

M. Baudin soutient que l'inviolabilité du représentant s'étend à son domicile, et il proteste contre ce qu'il appelle un attentat à cette inviolabilité.

M. Baudin: Il faudrait donc une autorisation de poursuite pour pénétrer dans le domicile d'un représentant, même pour un fait qui lui serait étranger?

M. Baudin invite la majorité à ne pas abuser de sa force pour enlever à une minorité ses privilèges. (Bruit.)

M. DUBAUX: C'est un abus de langage de venir parler de violation de la Constitution à propos de l'exercice légitime de la justice. M. DubaUX a dit avec raison que l'inviolabilité qui couvre la personne du représentant ne peut s'étendre à son domicile, autrement on en ferait une sorte d'asile. Il y a une immense différence entre l'inviolabilité de la personne et celle du domicile. Nous respectons l'inviolabilité de la personne du représentant au contraire par la Constitution; l'inviolabilité du domicile constituerait le plus exorbitant des privilèges.

M. LEROUX se plaint d'avoir été arrêté, il y a quelques jours, bien qu'il eût prouvé qu'il était représentant.

M. DUBAUX: On a vu tout un représentant ne point être arrêté, je l'ai dit, sans l'autorisation formelle de l'Assemblée, dans le cas de flagrant délit, et encore, dans ce cas, le représentant arrêté doit être immédiatement conduit au palais de la présidence.

M. DUBAUX: Nous n'avons aucune connaissance du fait qui vous a été imputé par M. E. Leroux. Je regrette qu'il n'ait pas eu de voir m'en instruire. Je n'aurais pas hésité à frapper d'un blâme sévère les agents de l'autorité coupables d'un oubli de leur devoir; car si nous étions dans l'inviolabilité du domicile, nous ne permettrions pas qu'on méconnaît l'inviolabilité du représentant qui est consacrée par la Constitution.

M. E. Leroux soutient la doctrine de la double inviolabilité.

L'ordre du jour est adopté par l'Assemblée.

M. le général Rullières de pose trois projets de loi: le 1er concernant les grades à accorder dans l'armée à des officiers ayant servi dans la garde républicaine; le 2e à propos de la création de deux bataillons dans les régiments de la légion étrangère; le 3e, l'organisation en Algérie d'un corps qui s'opposerait les vols des Algériens. L'urgence est demandée pour ces projets.

M. Charas s'oppose à l'urgence.

M. Chi Dupin demande la lecture de l'exposé des motifs.

M. Rullières monte à la tribune et donne lecture de l'exposé des motifs et du projet de loi. Celle qui concerne l'urgence. M. Rullières ajoute que des hommes attendent une décision, il y a donc urgence à la leur donner.

Après quelques mots de M. Charas, l'Assemblée renvoie à ses bureaux qui s'occupent sur l'urgence.

L'Assemblée décide de ensuite qu'elle procédera vendredi à la nomination de ses commissaires d'état.

M. Vesin dépose le rapport sur l'adoption de l'art. 67 de la loi sur la garde nationale.

La séance continue.

NOUVELLES LOCALES.

Un journal de la localité a annoncé qu'un comptoir d'escompte était sur le point de succéder ses opérations par suite d'un léger déficit. Nous croyons ce bruit exagéré; toutefois, afin d'éviter toute confusion, il convient d'établir les faits avec exactitude.

L'établissement dont les comptes ont présenté un déficit, est le Comptoir national, dirigé par M. Olivier; quant au Comptoir d'Escompte lyonnais, dirigé par MM. A. Droche et Robin, il continue d'être prospérité dans laquelle il est entré dès son début, tout en rendant de immenses services au commerce de Lyon.

Les arrestations et les saisies d'armes continuent dans les localités environnantes; chaque jour on amène des voitures pleines de faussaires, et ces ont ordinairement suivies de prisonniers.

L'instruction des événements du 1. 5 juin se pour-

suit avec activité.

— La 6e compagnie du 1er bataillon du 3e régiment du génie, vient d'offrir une épée d'honneur à l'ex sergent-major Leroy, comme gage de la haute estime dans laquelle il est tenu par ses supérieurs et ses subordonnés.

On se souvient qu'il y a peu de temps nous avons annoncé la promotion du sergent-major Leroy au grade de lieutenant.

— Mercredi dans l'après-midi, les cris: au volent se faisaient entendre près de la place de la Miséricorde. Ils étaient poussés par un individu qui courait de toutes ses forces. Ce qui surprenait les passants, c'était de voir que plusieurs personnes le suivaient de très près en criant qu'on l'arrêtait.

Bientôt cette énigme reçut son explication. L'individu ayant été arrêté, chacun reconnut en lui le nommé Guillermain, ouvrier cordonnier et membre du conseil municipal de la Croix-Rousse. Un mandat d'arrestation avait été lancé contre lui, des témoins ayant affirmé l'avoir vu derrière les barricades dans la journée du 15 juin.

Il a été immédiatement conduit à l'Hôtel de-Ville.

D'autres prisonniers y ont été également amenés, et cortés par un détachement du 7e cuirassier; c'étaient des démocrates de Villefranche; ils remplissaient deux omnibus. La population ouvrière de cette commune n'a fait aucune démonstration sympathique en leur faveur.

— On écrit de Chalon:

La foire des chevaux de luxe a été excellente, aussi bien que celle des cours, et les transactions commerciales ont été, en général, meilleures qu'on ne s'y attendait.

— On écrit de Roanne, en date du 21 juin, que les gendarmes ont été envoyés pour arrêter M. Trouillet, de Fleury, près Charbon. Il était en fuite.

M. Fourné-Baudieu a été envoyé cette nuit à Lyon, sous bonne escorte et en poste.

On a fait six ou sept autres arrestations.

Une députée a été envoyée au général Gemoau par le conseil municipal. Elle a pour mission de solliciter la conservation des deux pièces d'artillerie données à la ville et qu'il y avait ordre d'envoyer à Lyon; et, en deuxième lieu, de réclamer le séjour d'un escadron de cuirassiers.

La ville est calme et les ouvriers sont à leurs travaux.

— D'après le dire d'une personne arrivant de Chalon, 500 officiers de corps francs, se rendant à Rome, auraient traversé cette ville depuis plusieurs jours. Ils disaient à qui voulait l'entendre qu'il leur était alloué une indemnité de 2 fr. 50 par jour.

— Il a été trouvé une chaîne en or; la personne qui l'aura perdue pourra la réclamer cours Morand, 49, au 4me, porte à gauche, de six heures et demie à sept heures du matin.

— M^e Augé, a été placé, comme avoué, M^e Giraudet, et a été installé samedi dernier par le tribunal civil.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

On lit dans la Gazette de Vienne du 20 juin:

« Nous apprenons par une dépêche télégraphique que la ville d'Ancône a capitulé le 18 courant après avoir été fortement bombardée.

« Le 19, les troupes autrichiennes ont occupé la ville et les forts. »

— On lit dans un supplément extraordinaire de la Gazette de Darmstadt, en date de Darmstadt, le 25, à midi:

« Ce matin, à 9 heures, a passé par Heppenheim un courrier qui se rendait à Mayence, auprès du grand-duc de Bade, lui portant la nouvelle de la reddition de Mannheim.

« Hier soir, Mieroslawski et la plus grande partie de son armée avaient marché à la rencontre du général de Hirschfeld.

« Le 2e régiment de dragons avait ordre de marcher sur Schwetzingen, mais il a refusé d'obéir. Les habitants de Mannheim se soulevèrent; le second ban ayant été appelé sous les drapeaux, cette mesure rencontra une résistance énergique.

« Une contre-révolution s'opéra. En quelques heures Mannheim fut délivrée des insurgés sans combat; ceux qui s'y trouvaient encore furent faits prisonniers; on dit que Trutzschler est au nombre de ces derniers.

« Ce matin, à 4 heures, les Prussiens, venus de Kiefferthal, sont entrés dans la ville par le pont du

Necker, promptement rétabli, et ont été reçus avec une vive joie. Mais, au bout de quelques heures, la plus grande partie de ces troupes quittèrent la ville pour attaquer par derrière les insurgés fugitifs.

« Suivant ce que rapporte un officier qui a passé par Heppenheim un peu plus tard, les Prussiens de Laubourg ont aussi occupé Heilsherg sans combat. Mieroslawski et ses troupes se sont dirigés de là vers la contrée de Neekarsteinach, probablement contre le corps du général Peucker. »

— On mande de Vienne, le 20 juin:

« La veille de la Fête-Dieu, l'empereur a reçu un billet anonyme dans lequel on l'avertissait qu'il existait un complot ayant pour but de l'enlever ou de le tuer pendant la procession. L'empereur a néanmoins paru à la procession. Les mesures de précaution nécessaires avaient été prises. »

— On lit dans le Lloyd:

« Des voyageurs rapportent que les armées ennemies en sont venues, dans la Hongrie septentrionale, à un vif engagement et que les Magyars ont été forcés de se retirer avec de grandes pertes; on ajoute que dans leur retraite ils ont battu en retraite en incendiant et détruisant tout sur leur route. »

— On mande de Mayence, le 22 juin:

« Le nouveau ministère badois est complètement constitué. M. Regenauer est nommé président du ministère des finances; M. le conseiller privé de Marshall, président du ministère de l'intérieur; le docteur Stabel, en dernier lieu vice-chancelier de la cour supérieure de justice, président du ministère de la justice. Les ministres précédemment nommés sont MM. Klüber pour les affaires étrangères, le colonel de Roggenbach pour le ministère de la guerre, et de Stengel ministre sans portefeuille. »

ANGLETERRE.

On lit dans le Times du 25 juin:

« Nous sommes autorisés, au nom du comte de Nuffield, de déclarer que les faits contenus dans un article du journal français la Liberté dont un extrait a paru dans le Times de samedi, sont entièrement faux d'un bout à l'autre. »

— On mande de Lisbonne, au Morning Post, qu'un changement de ministère a eu lieu en Portugal: le comte de Thomar, intérieur; le comte de Tojal, affaires étrangères; Avila, aux finances; Ferrer, à la guerre; Magalhães, à la justice, et Florida, à la marine.

LONDRES, 26 juin. — On lit dans le Morning Advertiser:

« Nous venons d'apprendre, par une source digne de foi, que M. Ledru-Rollin, chef de la Montagne de l'Assemblée nationale de Paris, réside à la Sablonnière, dans Leicester-Square, étant arrivé à Londres après sa fuite à travers la France sous un déguisement de domestique à livrée. »

— On a des nouvelles de Buenos-Ayres, du 28 avril:

« L'amiral français était entré en arrangement avec Rosas pour le règlement de toutes les difficultés. Un armistice de six mois devait avoir lieu pendant que cet arrangement serait en vigueur en France. On pensait à Buenos-Ayres qu'une ligne de communication entre cette ville et Montevideo aurait bientôt lieu. »

Nouvelles diverses.

Il se commet depuis quelque temps un genre de fraude qui finirait par avoir des conséquences graves et qu'il importe de signaler.

Des individus qui prennent le nom de Dumont et compagnie, vont en province déposer chez les receveurs généraux de petites sommes pour lesquelles ils se font donner en échange des bons sur le Trésor. Ces bons, une fois entre leurs mains, subissent un lavage et, par exemple, la somme de deux cents francs qui s'y trouve est métamorphosée en un somme de deux mille francs. Ces individus viennent à Paris et achètent des marchandises qu'ils paient avec ces bons falsifiés, qui passent souvent en plusieurs mains avant de rentrer au Trésor.

Plusieurs marchands ont été victimes de cette fraude et principalement des marchands de toiles et de dentelles; on a appris que ces faussaires avaient enlevé à Genève une grande quantité de montres à l'aide de ce procédé.

A. MEINEL, gérant.

CHATELAIN, imprimeur, rue de la Harpe, 181.